



RÈGLEMENT COMPLET DU JEU SALON PRÉVENTICA LYON 2022 FRANCE SÉCURITÉ

Article 1 – Société Organisatrice

La société FRANCE SÉCURITÉ dont le siège social est situé rue Alain COLAS, 29218 Brest, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 636 420 333, organise du 27 au 29 septembre 2022 un jeu sans obligation d'achat intitulé « Jeu France Sécurité Salon Préventica Lyon 2022 », qui se déroulera dans le cadre du salon PRÉVENTICA du 27 au 29 septembre 2022 à Eurexpo Lyon, Boulevard de l'Europe, 69680 Chassieu.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure à l'exception du personnel de la société organisatrice, des sociétés gestionnaires de la société organisatrice, de leur famille ainsi que le personnel de l'étude d'huissier auprès duquel le règlement est déposé.

La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative.

Une seule participation et un seul gagnant par foyer ayant le même nom, même adresse postale, même adresse email seront acceptés sur toute la durée de validité du jeu.

Il est expressément rappelé que la participation au jeu n'est conditionnée par aucune obligation d'achat.

Le présent règlement ainsi que les éventuels articles additifs pouvant être modifiés pendant la durée du jeu seront déposés auprès de la SCP CAMBRON-PESIN-DUPONT-LAGRIFOUL-MEZY-GOMEZ-HERVE-BOUILLIER huissiers de justice associés 6 quai des Chartrons à BORDEAUX (33000).

Article 3 – Modalités de jeu

Le jeu est ouvert durant la période du salon du 27 au 29 septembre 2022 aux horaires d'ouverture du salon. Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat. L'entrée au salon Préventica Lyon 2022 est gratuite, sous présentation du badge visiteur.

Article 4 – Modalités de participation au jeu et désignation des gagnants

Pour participer, il suffit de remplir un formulaire de participation avec ses Nom, Prénom, Société, Nombre de salariés, Fonction, E-mail Tél. Professionnel, Tél. Mobile, Adresse, Code Postal, Ville. Le formulaire est disponible sur le stand France Sécurité F68.

Un tirage au sort se déroulera le 29 septembre 2022 en fin de journée avant la fermeture du salon sur le stand France Sécurité F68.

Article 5 – Définitions et valeurs des dotations

Le lot désigné ci-dessous ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une vente ou d'une quelconque contrepartie financière de la partie gagnante ou du bénéficiaire.

Si les circonstances l'exigent la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par d'autre dotation de valeur équivalente.

LOT : Stage Centaure Isle d'Abeau à date libre et valable 12 mois d'une journée réservé aux particuliers pour sensibiliser aux risques de la conduite, d'une valeur de 215 euros TTC. Deux stages sont à gagner.

Article 6 – Attribution des lots

Si le gagnant est sur place lors du tirage au sort, le lot lui sera remis en main propre contre signature et preuve de son identité.

Si le gagnant n'est pas sur place, il sera contacté dans les plus brefs délais par la société organisatrice afin de lui adresser par livraison le lot à l'adresse indiquée ou de convenir ensemble d'un moyen de récupérer son lot.

Article 7 – Respect de l'intégrité du jeu

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect de ce présent règlement.

La société organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altérerait les fonctions du jeu ou du site ou encore qui violerait les règles officielles du jeu telles que présentées dans le présent règlement.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Le règlement est déposé auprès de Maître Lagrifoul huissier de justice auprès de la SCP CAMBRON et Associés, huissiers de justice associés 6 quai des Chartrons à BORDEAUX (33000).

Il est consultable auprès de la société organisatrice La société FRANCE SÉCURITÉ, rue Alain COLAS, 29218 Brest, également lors du salon Préventica Lyon 2022, et obtenue sur simple demande par courrier adressée à ladite adresse.

Il est également consultable sur le site internet de la SCP CAMBRON et Associés : www.huissiers-cambbron.com.

Article 9 – Responsabilité

S'agissant du lot, la responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné. D'une manière générale, la société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir à un gagnant pendant la jouissance du lot. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

Article 10 – Autorisation des participants

La société organisatrice est la seule destinataire des informations nominatives. Sauf avis contraire des participants, leurs noms et coordonnées pourront faire l'objet d'un traitement informatique.

Article 11 – Loi « Informatique et Libertés »

France Sécurité, responsable de traitement, traite vos données dans le cadre du présent jeu concours. Ce traitement est réalisé sur la base de son intérêt légitime à promouvoir son entreprise par le biais d'un jeu concours. Elles sont destinées aux services marketing et commercial et seront conservées pendant 3 ans.

Si vous avez accepté d'être recontacté, vos données seront également traitées à cette fin.

La réponse aux informations marquées par un astérisque est nécessaire à la prise en compte de la participation au jeu.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société Organisatrice. Vous disposez également de la faculté de vous opposer au traitement de vos données personnelles et d'un droit à la limitation du traitement. Les données marquées d'un astérisque sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation. Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la Société Organisatrice.

Pour toute question sur le traitement de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) par email : rgpd@france-securite.fr ou par voie postale : rue Alain COLAS, 29218 Brest.

Enfin, vous disposez du droit de déposer une réclamation auprès de la Cnil.

Article 12 – Litiges

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la société organisatrice ou à défaut par la juridiction compétente.

Le présent jeu est soumis à la loi française.